



EDITORIAL

Chères Montmaurinoises, Chers Montmaurinois,

Après un sérieux état des lieux de notre commune et des besoins, et afin de conserver nos bâtiments communaux, nous devons prévoir des travaux de rénovation. Ainsi, est prévu un **programme pluri-annuel** pour :

- . mettre hors d'eau par suite d'infiltrations les toitures, notamment la réhabilitation des charpentes de la Chapelle de Notre-Dame de La Hillère, la Maison Peyre et la salle des fêtes,
 - . permettre la production d'électricité avec l'installation de panneaux photo-voltaïques sur les toitures de la Maison Peyre et de la salle des fêtes,
 - . faire restaurer le vitrail cassé de la Chapelle ND,
 - . mettre en conformité électrique et de sécurité le bâtiment Mairie-Musée, et également prévoir le changement des huisseries,
 - . rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes handicapées les différents bâtiments et leurs abords,
- S'ajoutent différents petits travaux de réparation et d'amélioration des infrastructures.

Tout ceci vous sera développé dès lors que nous connaissons les subventions octroyées nous permettant de programmer ces rénovations auxquelles participeront Daniel Morandin (agent communal) aidé de bénévoles qui souhaitent contribuer à faire vivre leur village.

Des études sont en cours pour la rénovation de la pataugeoire (petit bassin à la piscine), la rénovation de l'éclairage public à des fins d'économie d'énergie, la mise en place de pré-enseignes aux entrées de la commune informant des infrastructures existantes (camping, piscine, musée, villa gallo-romaine, ...) pour les visiteurs.

Des travaux ont été dernièrement réalisés :

- . l'agrandissement du columbarium communal,
- . un accès direct à la piscine pour permettre au Service Départemental d'Incendie et de Sécurité d'utiliser le grand bassin comme réserve d'eau.

Voilà des jours prometteurs pour l'avenir de MONTMAURIN ...

Bien à vous,

Silvia Belair, Le Maire

ACTUALITÉS COMMUNALES

Point internet à la Mairie :

De plus en plus de formalités administratives et autres sont à effectuer en ligne. A cet effet, la commune met à disposition gratuitement un ordinateur connecté à internet pour vos démarches (pôle emploi, déclarations d'impôts, réservations (SNCF, avion, spectacles...) et vos recherches personnelles. Vous pourrez accéder à ce service les jours de permanence du Secrétariat dès le mois de mars 2016.

Rendez-vous mensuel du CCAS

Vous êtes cordialement invités à participer au goûter mensuel organisé par le CCAS à la salle des fêtes tous les derniers lundis de chaque mois.

Ainsi, vous pourrez retrouver vos voisins lors de cet échange intergénérationnel.

Le prochain rendez-vous est fixé au **LUNDI 29 FEVRIER 2016** à partir de 15h00 à la salle des fêtes.

Salon BIO et NATURE du Sud-Ouest
du 4 au 6 mars 2016 au Parc des Expositions de Toulouse : [www. Vivez-nature.com](http://www.vivez-nature.com) Si vous êtes intéressé(e)s, des invitations sont disponibles à la Mairie (en nombre limité).



Informations premiers gestes de secours et utilisation du défibrillateur

Didier TERRAIL, formateur Santé et Sécurité au Travail, nous propose une initiation aux premiers gestes de secours et les modalités d'utilisation du défibrillateur le **SAMEDI 19 MARS 2016** à partir de 15h00 à la salle des fêtes.

Les plus jeunes sont invités à participer. Une collation sera prévue en fin de séance (vers 17h00).

MERCI de vous inscrire auprès du Secrétariat de la Mairie de Montmaurin. Places limitées.

Ceci n'est pas une formation à l'utilisation du matériel de défibrillation. A la suite de cette séance, il sera possible d'organiser une formation certifiée pour les personnes intéressées. Les modalités seront précisées ultérieurement.

Jeunes dès 16 ans

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une **Journée défense et citoyenneté** (JDC), anciennement Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Etat-Civil

Nous adressons à Mme Antoinette ENCAUSSE et à toute sa famille, nos plus sincères condoléances pour les décès successifs de Colette ENCAUSSE-MONTAUT (24/01/2016) et de Daniel ENCAUSSE (12/02/2016), ses enfants, après le décès d'Henri en septembre 2015. La solidarité de toute la commune s'adresse à cette mère éprouvée, à ses enfants et petits-enfants, et auprès de toutes ces familles affectées par ces disparitions prématurées.

LES PERMANENCES À LA MAIRIE : Mardi : 14h-17h00 – Mercredi et Vendredi : 14h-17h30
Mme le Maire et ses adjoints peuvent également recevoir toute personne sur rendez-vous :
Tél. 05 61 88 10 84 – email : mairie.montmaurin@orange.fr

Pour les urgences : Silvia BELAIR – Tél. 06 07 23 16 07 – Bertrand MIRO – Tél. 06 75 10 76 20

Les versions en français et en anglais sont distribuées et à disposition à la Mairie.

Photographie 1^{ère} page : **Site de la Hillière, vue aérienne obtenue grâce à l'utilisation d'un drone**
« photo Ludovic Fortin et Yoann Bernard » - Novembre 2015 – (source : CMN).